

**Séance du 10 septembre 2018 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                    **Monsieur Pascal DROZE**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation de M. Raymond WICKY sur le projet de stockage de gaz tubulaire vers le chemin du Chambet.
4. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir (projet de délibération n°190/18).
5. Approbation de l'ouverture d'un crédit pour la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération n°191/18).
6. Approbation de l'ouverture d'un crédit pour les aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération n°192/18).
7. Rapport des commissions.
8. Communications de l'Exécutif.
9. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                    Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET et Delphine KRÄHENBÜHL

MM. Jean BINDER, Fabrice CORTAT, Lucien DERUAZ, Raphaël REY et Jérôme SCHÖNI

**Exécutif :**                    M. Patrik RECHSTEINER, maire  
M. Christophe SENGLET adjoint  
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint

**Excusés :**                    Mmes Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX  
MM. Claude PETREMAND et René WEIDELI

**Procès-verbal :**            Mme Nadine RIVOLLET

\*\*\*\*\*

**M. P. Droze** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. P. Droze** fait part d'un courrier reçu de l'ACG : il s'agit de 8 décisions prises et pour lesquelles un recours est possible d'ici au 11 octobre. Il énonce rapidement les décisions, soit : Subvention d'investissement à la création de places de crèche / Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal / Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses / Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses / Financements d'investissements informatiques généraux / Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre / Participation aux charges de fonctionnement du GIAP / Règlement d'élection des représentants des assurés des communes genevoises au Comité de gestion de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » de la fondation CAP Prévoyance. Il tient ce courrier à la disposition des conseillers.

Il rappelle que la sortie des Aînés aura lieu le mercredi 12 septembre et que les conseillers partent, quant à eux, le samedi 15 septembre et sont attendus à 8h15 à la gare Cornavin

### 3. Présentation de M. Raymond WICKY sur le projet de stockage de gaz tubulaire vers le chemin du Chambet (le PowerPoint de la présentation est disponible au secrétariat).

**M. P. Rechsteiner** explique que pour faire suite à ce projet, une étude d'impact a été demandée aux SIG. Le document établi est très technique et **M. Raymond Wicky**, ingénieur chimiste et ancien commandant du SIS, a décortiqué cette étude pour en présenter une lecture à portée de tous. Cette présentation sera suivie d'une prise de position du Conseil municipal, mais la décision interviendra au niveau fédéral. La commune et le canton ne sont que consultés.

En préambule, **M. Raymond Wicky** résume le système d'approvisionnement en gaz naturel. Une sphère de stockage à Vernier doit être supprimée en vertu des normes actuelles et les SIG souhaitent stocker le gaz en sous-sol. Les études réalisées montrent que le seul site potentiellement praticable est celui du chemin du Chambet. Il précise qu'un poste de détente et de comptage (PDC) est actuellement en place sur le site concerné.

La présentation est émaillée de questions auxquelles **M. Raymond Wicky** répond, soit :

- **M. R. Rey** souhaite que soient précisées les différentes utilisations du gaz naturel : chauffage, eau chaude, cuisine... Il demande ensuite quels sont les risques d'intoxication : elle est possible en milieu fermé lorsque la quantité d'oxygène n'est plus suffisante. **M. Raymond Wicky** explique qu'au gaz naturel, inodore à la base, est additionné du tétrahydrothiophène, produit malodorant qui permet de détecter rapidement les fuites. Les risques liés à l'implantation de ce stockage sont étudiés par l'Organisme de protection des accidents majeurs (OPAM).

- **Mme C. Jeanneret** propose que l'implantation soit déplacée afin que le rayon de létalité (boule de feu) ne couvre pas le chemin du Chambet où de nombreux promeneurs circulent. **M. P. Rechsteiner** intervient et précise que le PDC ne sera pas déplacé. Les risques qui lui sont liés sont certainement les mêmes. **M. Raymond Wicky** explique que si une fuite de gaz se produisait dans le stockage, compte tenu de la pression, le bruit serait colossal et la puanteur énorme.
- **M. L. Déruaz** demande quelle est l'utilité réelle de ce stockage. Il lui est répondu que si l'alimentation genevoise venait à être interrompue, ce stockage permettrait de maintenir la distribution durant 15 heures. Mais il permet surtout d'équilibrer les écarts entre commande et consommation et de maintenir des coûts stables. Ce projet est inscrit dans le cadre d'une vision à long terme de la Confédération.
- **M. P. Droze** demande comment s'organisent les secours en cas d'accident. Il lui est répondu que l'alerte est immédiate de par le bruit et l'odeur. Le SIS, les SIG et la compagnie locale de sapeurs-pompiers travaillent de concert. Il n'y a pas de périmètre défini par rapport au bruit, aucune ordonnance ne concerne ce sujet. Le bruit est considéré comme une alarme.

Après avoir précisé que la durée du chantier est estimée à 2 ans, **M. Raymond Wicky** prend congé.

**M. P. Rechsteiner** apporte les précisions suivantes :

- Le risque majeur existe déjà avec le PDC, construit il y a plusieurs décennies, avec des normes différentes et anciennes.
- Il entend demander un plan de sécurité avec le SIS, les SIG et la Cie de Choulex.
- Il retient l'idée de décaler l'implantation pour préserver le bord de la Seymaz.
- Il rappelle l'intérêt de la collectivité, à savoir garder des prix stables pour les utilisateurs en palliant les crêtes de consommation.
- Que selon les études aucune autre implantation n'est possible.
- Qu'il s'agit d'un terrain privé et que les SIG doivent obtenir l'accord du propriétaire et de l'exploitant, définir le défraiement, le loyer etc.
- La prise de position du CM aura éventuellement une influence sur la décision du propriétaire.
- Les incidences des travaux au niveau routier seront étudiées par le Service des routes de l'Etat.

Le CM s'exprime pour un avis consultatif : **pour 6**, contre 1, abstention 1

#### 4. **Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir (projet de délibération n°190/18)**

**M. P. Rechsteiner** explique que les dépassements sont votés sur 2 fonctions et 2 natures, qu'ils permettent d'une part de couvrir des dépassements, d'autre part d'engager des dépenses supplémentaires.

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération N° 190/18 qui est approuvé par 8 voix, soit à l'unanimité et dont la teneur est la suivante :

*Vu le rapport de la commission des finances du 26 juin 2018, vu les articles 30, al. 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 8 voix soit à l'unanimité***

1. D'ouvrir au Maire les crédits budgétaires supplémentaires 2018 suivants, pour un montant total de 305'000 francs, soit :

02.30	Charges du personnel	65'000.00	francs	(sous-estimation masse salariale)
34.31	Charges de biens et services	60'000.00	francs	(tondeuse, honoraires pétanque, arbre parking)
61.31	Charges de biens et services	140'000.00	francs	(véhicules, entretien routes)
72.31	Charges de biens et services	40'000.00	francs	(canalisations)

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## 5. Approbation de l'ouverture d'un crédit pour la mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard (projet de délibération n°191/18)

**M. P. Rechsteiner** explique que la commune avance le montant des travaux de mise en séparatif et que le FIA rembourse la Commune en 40 ans.

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération N° 191/18 qui est **approuvé par 8 voix, soit à l'unanimité** et dont la teneur est la suivante :

### Exposé des motifs

#### Canalisations

Le Hameau de Bonvard est situé en zone agricole et n'est pas desservi par des équipements d'assainissement. Les eaux usées des habitations transitent par des installations d'épuration individuelle puis sont infiltrées ou évacuées dans les drainages agricoles. Les eaux pluviales sont infiltrées dans le terrain ou raccordées au réseau de drainages agricoles.

La réalisation récente d'équipements sous la route de Meinier constitue une opportunité d'y raccorder le Hameau de Bonvard en système séparatif.

L'assainissement du Hameau de Bonvard est une action figurant au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Choulex et a fait l'objet en 2013 d'un projet par le bureau Erbeia Ingénierie Civile SA.

La station de pompage des eaux usées de Bonvard a été construite (génie civil) en 2014.

L'équipement électromécanique sera à intégrer à la structure existante.

Vu l'article 30, al.1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le concours d'aménagements paysagers et routiers du hameau de Bonvard au 13.12.2016 ;

Vu le rapport du jury du 31.03.2017 et ses recommandations à l'unanimité pour le projet du bureau OXALIS SA ;

Vu la délibération n°170/17 du Conseil municipal du 8 mai 2017 ;

Vu les autorisations de construire déposées en date du 18 décembre 2017 auprès de la Direction des autorisations de construire;

Vu le devis général et le plan financier de juillet 2018 ;

Vu le préavis de la commission des finances du 20 août 2018 ;

Vu le préavis de la commission aménagement/routes du 4 septembre 2018 ;

Vu le plan financier :

- Travaux	Chf	1'775'000.-
- Honoraires et frais secondaires	Chf	231'000.-
- Frais annexes	Chf	57'000.-
- Divers et imprévus	Chf	104'000.-
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>Chf</b>	<b>2'167'000.-</b>
<b>TVA 7.7%</b>	<b>Chf</b>	<b>166'859.-</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>Chf</b>	<b>2'333'859.-</b>
A déduire délibération n°170/17	Chf	55'000.-
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>Chf</b>	<b>2'278'859.-</b>

**Admis montant arrondi****Chf 2'300'000.-**

- sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 8 voix soit à l'unanimité**
- 1 d'entreprendre les travaux de mise en séparatif des canalisations du hameau de Bonvard ;
  - 2 d'ouvrir un crédit de **2'300'000.- francs** pour financer ces travaux ;
  - 3 de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif ;
  - 4 d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt si nécessaire afin de permettre l'exécution de ces travaux,
  - 5 d'amortir la dépense de **2'300'000.- francs** au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 7206.00.33003 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
  - 6 De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique N° 7206.4612

#### **6. Approbation de l'ouverture d'un crédit pour les aménagements de surface du hameau de Bonvard (projet de délibération n°192/18)**

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération N° 192/18 qui est **approuvé par 8 voix, soit à l'unanimité** et dont la teneur est la suivante :

##### Exposé des motifs

##### Réaménagement routier

La Commune souhaite améliorer la traversée du hameau, en mettant en valeur la rue et l'espace public y relatif. La valorisation de l'espace porte sur plusieurs aspects : une amélioration spatiale (prise en compte de la mixité des usagers) et une amélioration de la sécurité (arrêt TPG, cheminements piétons et cyclistes) et une amélioration du traitement de la matérialisation (cohérence avec le milieu, résistance aux usages).

Les aménagements vont participer à l'amélioration des conditions d'usage de l'espace public et à l'enrichissement de la vie quotidienne du hameau.

Vu l'article 30, al. 1 lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le concours d'aménagements paysagers et routiers du hameau de Bonvard au 13.12.2016 ;

Vu le rapport du jury du 31.03.2017 et ses recommandations à l'unanimité pour le projet du bureau OXALIS SA ;

Vu la délibération n° 170/17 du Conseil municipal du 8 mai 2017 ;

Vu les autorisations de construire déposées en date du 9 mai 2018 auprès de l'OAC (Office des autorisations de construire) – Département du territoire;

Vu le devis général et le plan financier de juillet 2018 ;

Vu le préavis de la commission des finances du 20 août 2018 ;

Vu le préavis de la commission aménagement/routes du 4 septembre 2018 ;

Vu le plan financier :

- Travaux	Chf	2'572'000.-
- Honoraires et frais secondaires	Chf	465'000.-
- Frais annexes	Chf	88'000.-
- Divers et imprévus	Chf	<u>157'000.-</u>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>Chf</b>	<b>3'282'000.-</b>
<b>TVA 7.7%</b>	<b>Chf</b>	<b>252'714.-</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>Chf</b>	<b>3'534'714.-</b>
A déduire délibération n°170/17	Chf	235'000.-
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>Chf</b>	<b>3'299.714.-</b>
<b>Admis montant arrondi</b>	<b>Chf</b>	<b><u>3'300'000.-</u></b>

sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 8 voix soit à l'unanimité**

- 1 d'entreprendre les travaux d'aménagement de surface du hameau de Bonvard ;

- 2 d'ouvrir un crédit de **3'300'000.- francs** pour financer ces travaux ;
- 3 de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif,
- 4 d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt si nécessaire afin de permettre l'exécution de ces travaux,
- 5 d'amortir la dépense de **3'300'000.- francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 6150.00.33001.09 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020

**Mme C. Jeanneret** demande quelles sont les mesures prises pour les cheminements cyclistes. Elle explique que les zones 30 km/h ne favorisent pas la circulation des cyclistes. **M. P. Rechsteiner** répond que les revêtements pavés ont été abandonnés au profit d'un béton « grenailé ».

## 7. Rapport des commissions

### Aménagement et Préavis

**Mme D. Krähenbühl** informe que la commission s'est réunie le 4 septembre avec la commission des routes afin de traiter les délibérations précédentes. Elle doit trouver une date pour traiter d'un préavis.

### Bâtiments

**M. J. Binder** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Culture & Jeunesse

En l'absence de **Mme A. Meylan**, **Mme D. Krähenbühl** informe que la commission s'est réunie le 2 septembre, qu'elle a commencé à préparer l'organisation du spectacle de novembre et qu'elle travaille sur la modification des critères d'attribution du coup de chapeau ~~et le processus de gestion des demandes de subventions.~~

### Environnement-agricole

En l'absence de **M. R. Weideli**, **M. J.-L. Jaquet** informe que la commission s'est réunie le 30 août. Des affiches « Campagne Propre » ont été achetées et seront placardées prochainement. La brochure « Développement Durable » sera distribuée en tous ménages.

La commission envisage de soutenir financièrement la première édition du Salon du Vélo mais souhaite auparavant être renseignée quant au budget, à savoir à quelle cause serait consacré un éventuel bénéfice et qui couvrirait un éventuel déficit.

### Finances et Naturalisations

En l'absence de **Mme J. Seydoux**, aucune communication.

### Information

~~M. F. Cortat~~ **M. P. Droze**, aucune communication.

### Routes et canalisations & PC-Feu

En l'absence de **M. C. Pétremand**, aucune communication

### Scolaire

**M. R. Rey** informe que la commission ne s'est pas réunie mais compte le faire prochainement.

Sociale

**Mme C. Jeanneret** informe que la commission s'est réunie les 2 juillet et 27 août. Elle Cette dernière travaille sur la manière de traiter les demandes de subvention qui sont extrêmement nombreuses. Elle souhaite déterminer des critères d'attribution et élaborer un formulaire résumé de demande accessible sur Internet. **M. P. Rechsteiner** conseille de définir un processus plutôt qu'un règlement qui serait trop rigide. La commission a également fait le point sur la prochaine sortie des Aînés ainsi que sur la préparation des paniers distribués avant Noël. **Mme C. Jeanneret** prie **M. C. Pétremand** de l'excuser : en effet, son nom ne figurait pas sur les deux derniers PV alors qu'il était bien présent.

Sports

**Mme P. Gaillard** donne les nouvelles suivantes :

- **M. Romano Forte** a remporté deux courses de karting en juillet. Il est actuellement N° 1 en Suisse et en 39<sup>ème</sup> position au classement international.
- **M. Bryan Leu** a détruit sa moto lors d'une course à Magny Cours. Sa fin de saison est gâchée et il s'interroge sur l'année prochaine. Il sera bientôt papa !
- Quant au FC Choulex, l'équipe Seniors 30 a passé victorieusement un tour de Coupe Suisse.
- Elle félicite **M. P. Droze** qui a effectué le trail du Matterhorn Ultraks 2018 : 32 km de course et de marche rapide pour un dénivelé de 2000 m en un temps total de 5h48min03.

Fondation immobilière

**M. J. Schöni** informe que le bureau de la Fondation ne s'est pas réuni.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

En prévision de son absence, **M. C. Pétremand** a transmis les procès-verbaux de deux réunions qui ont eu lieu les 18 juin et 29 août :

- Un point sur l'alimentation a été fait : EVE est désormais sous label Fourchette Verte et GRТА.
- Le cas d'une difficulté d'intégration d'un enfant a été évoqué.
- Il a été procédé à l'élaboration du budget 2019. La crèche est actuellement déficitaire : l'augmentation (normale) des salaires en est une cause et l'attribution de places à des enfants issus de familles plus que modestes (habitants des LUP) en est une autre.
- Une place chez les « grands » n'est pas utilisée par Choulex et est revendue à Puplinge afin qu'elle soit occupée. **M. P. Rechsteiner** explique qu'il n'est pas possible d'échanger une place d'une tranche d'âges à une autre. Les créneaux horaires sont très complexes.

**8. Communications de l'Exécutif**

**M. P. Rechsteiner** informe que :

- Le Service cantonal des routes a mis à l'enquête une zone 30 km/h sur un tronçon de la route de la Capite, mais un riverain a fait recours.
- Il s'est rendu à une réunion de la commission consultative de la traversée du lac. Il y a été demandé de modifier l'implantation de l'échangeur proche de la zone de Rouelbeau, de celui de la route de Jussy pour qu'il soit plus proche de Mon-Ideé et désavoué le projet d'un raccordement dans le secteur Thônex-Vallard qui est déjà surchargé. Il a été précisé que les poids lourds circuleront sur cette traversée.
- En compagnie de **M. C. Senglet**, il a reçu à la mairie le comité de l'ACG, le 3 septembre.

- Il a participé, le 4 septembre, à l'assemblée de l'IMAD qui était la dernière puisque ensuite l'institution sera gérée par le Canton dès 2018, puis à une assemblée de l'état-civil durant laquelle le budget a été examiné.
- Il a été désigné membre du jury pour le projet de la nouvelle caserne qui regroupera les compagnies de Choulex/Vandoeuvres et qui comprendra également le centre de voirie de Vandoeuvres. Il suit la progression de cette étude.
- Il procède, en collaboration avec la commune de Vandoeuvres, à la mise en place du système de contrôle interne (SCI) et propose aux commissions d'élaborer des directives d'attribution, plus souples que les règlements.

**M. J.-L. Jaquet** informe que :

- Il a reçu, le 30 juillet, les représentants de l'entreprise Transvoirie afin de constater la remise en état de toutes les goulottes. Dorénavant, les frais de réparation des dégâts sur ces dernières seront à la charge de Transvoirie.
- Le 3 septembre, en compagnie de **M. P. Rechsteiner**, il a reçu les représentants de l'association « Actions Durables » pour une présentation du projet du jardin Bellecombe. Une séance d'information à la population est prévue le 21 novembre et les points suivants seront abordés :
  - Présentation du label Cité de l'Energie, en voie d'obtention
  - Intervention de l'apiculteur qui s'occupe des ruches
  - Intervention des viticulteurs à propos des vignes bio
  - Présentation du potager de l'école
  - Diffusion des bulletins d'inscription pour le jardin potager collectif
  - Charte des jardins – questions/réponses et bulletin d'inscription
 Les participants ont été contactés, mais n'ont pas encore tous répondu.

**M. P. Rechsteiner** précise que le but de la soirée est de présenter brièvement l'ensemble des mesures environnementales prises ou encouragées par la commune.

- Le 3 septembre également, **Mme Julie Baudet** a été reçue à la mairie. Elle a informé les autorités qu'elle allait débarrasser les deux caravanes et s'est excusée pour les désagréments causés.
- Le 4 septembre, il a participé à la séance des commissions de l'aménagement et des routes.
- Il rappelle le rendez-vous pour la visite des installations de l'entreprise Serbeco, le 17 septembre à 16h00.

**M. C. Senglet** n'a aucune information à transmettre.

## 9. Propositions individuelles et questions

**Mme C. Jeanneret** revient sur la pétition des médecins soutenue par ProVelo et souhaite que la commission des routes réexamine sa position. Elle informe que ProVelo propose des conseils aux communes et collectivités. Elle souhaite que Choulex soutienne les demandes adressées à l'Etat en faveur des cyclistes et rappelle que les zones 30 km/h ne sont pas adaptées aux cyclistes. Différentes zones à proximité de Choulex sont également inadaptées : le chemin du Barot n'est pas aménagé, la traversée de la route de Mon-Idée qu'empruntent les écoliers du Collège de Candolle et du cycle de la Gradelle est extrêmement dangereuse, un « feu à la demande » y est souhaité. Elle pense que ProVelo pourrait aider la commune à hiérarchiser ses demandes. **M. P. Rechsteiner** se renseignera auprès de la commune de Pufflinge quant au chemin du Barot.



**M. J. Binder** s'étonne d'avoir reçu peu d'informations concernant le rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers de Choulex et Vandoeuvres. **M. P. Rechsteiner** explique que plusieurs communications ont été faites lors des séances du conseil municipal ; il y a eu une phase de transition et ce projet avance à présent. Les compagnies travaillent sur l'organisation, la formation de la base et les règlements. Les budgets viendront ensuite.

**M. P. Droze** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h18.

Il offre de la part de la commune un cadeau pour la naissance de Loïc Binder, avec félicitations aux parents.

10.09.18/nr